

L’an deux mille quinze, le vingt huit janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MONTBERON, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry SAVIGNY.

Date de convocation : le jeudi 22 janvier 2015.

Etaients présents : Mmes et MM. Jean-Luc BELLARIVA, Noël BERAUD, Dominique CAILLAUD, Patrick CATALA, Gérard COGO, Denise ESCAFRE, Pierre ESCARGUEL, Dominique FAU, Monica GARCIA, Céline LEFORT, Mme Sylvie MIROUX, Eugène NKONGUE-NYOUNGOU, Eléonore PATAU, Guillaume PUJOL, Bernard ROUSSET, Amandine RUS, Thierry SAVIGNY, Nadia SINNI-LAPEYRIE.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Corinne BOUCHERON à Mme Denise ESCAFRE, Benjamin GOUDERGUES à Mme Monica GARCIA, Andrée ARSEGUET à M. Thierry SAVIGNY

Absents excusés : Mmes et MM. André DEBAISIEUX, Sandrine DELMOULY.

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. Guillaume PUJOL

ORDRE DU JOUR :

Nomenclature	Objet	Décision	Page
1- Commande Publique 1.1 Marchés publics	Marché de travaux Salle des Associations	-	1
2- Urbanisme 2.4 Divers	2015-01 : Dépose de deux lignes Basse Tension (BT) sur les postes MONDOUZY et VITARELLES	Majorité absolue	2
4- Fonction publique 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la FPT	2015-02 : Ouverture d’un poste d’Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} Classe	Majorité absolue	2
5- Institutions et vie politique 5.7 Intercommunalité	2015-03 : Mise à jour des statuts du SIVU de voirie du Canton Toulouse Centre	Majorité absolue	3
7- Finances locales 7.10 Divers	2015-04 : Plan de financement pour l’enfouissement des réseaux Eclairage Public, Basse Tension et télécommunication Rue de la Fontaine	Majorité absolue	3
Questions Diverses	- Information du maire au conseil sur le suivi du dispositif de soutien des associations désireuses de recruter un jeune en emploi d’avenir. Convention avec le DIAM. - Information du maire au conseil : point d’étape dans la construction d’un service commun d’instruction des autorisations d’urbanisme - Présentation de rapports d’activités : CNAS, Police Intercommunale, SDIS, SITROM		4

...

Monsieur le Maire propose aux membres présents d’approuver le compte rendu de la dernière assemblée après lecture de tous les membres du conseil municipal.

...

1- Commande publique
1.1 Marchés publics

Informations sur le marché de travaux de la Salle des Associations

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la publication d'un appel d'offre en procédure adaptée a été faite le 9 décembre 2014.

Ce marché est décomposé en 6 lots pour créer une extension de stockage à la maison des associations : 1/Gros œuvre, 2/Charpente, bardage, étanchéité, zinguerie, 3/Menuiserie intérieure, 4/Electricité, 5/ Peinture, 6/ VRD.

La date limite de remise des offres était le vendredi 23 janvier 2015 à 12 heures.

A l'ouverture des plis : 18 entreprises ont déposé une offre : 4 pour le lot 1, 6 pour le lot 2, 4 pour le lot 4, 2 pour le lot 5, 5 pour le lot 6. Certaines entreprises ont déposé des offres pour plusieurs lots.

Le lot 3 est d'ores et déjà infructueux. Aucune entreprise n'ayant déposé d'offre pour ce lot.

Les offres ont été confiées à l'instruction du maître d'œuvre. Un premier rapport d'analyse fait le constat d'offres supérieures aux prévisions d'abord budgétaires (2014) ou à celles un peu réévaluées du maître d'œuvre faisant suite à des aménagements de la commande politique.

Ce constat doit conduire à se poser des questions d'évaluation technique et financière des prestations proposées et/ou sur le bien fondé de certaines prestation dans la commande.

Monsieur Dominique FAU, conseiller municipal demande si ces travaux ne seraient pas envisageables en régie directe ? Monsieur le Maire lui répond que certaines prestations ont une technicité qui dépasse un peu nos moyens communaux et que dans l'hypothèse de travaux réalisés en régie directe ceux-ci seraient effectués au détriment d'autres tâches de gestion régulière du patrimoine communal.

2- Urbanisme

2.4 Divers

Délibération n°2015-01 : Dépose de deux lignes Basse Tension (BT) sur les postes MONDOUZY et VITARELLES

Exposé :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'agence d'exploitation ERDF a identifié deux réseaux, basse tension (BT) en conducteurs nus, à travers champ, qui n'alimentent plus aucun client aux lieudits « Maine » et « Beau Soleil », respectivement issus des postes MONDOUZY et VITARELLES.

ERDF propose de déposer une partie de ces réseaux BT pour des raisons de fonctionnement et de sécurité des ouvrages.

Bien entendu les parcelles traversées ne seront plus électrifiées.

Cependant ces parcelles ne représentent pas d'enjeux d'urbanisme à court ou moyen terme et devraient être alimentées en réseau souterrain, à l'initiative des propriétaires des parcelles dans l'hypothèse d'une constructibilité future.

ERDF ne peut engager les travaux de dépose sans l'accord du conseil municipal, c'est pourquoi son accord lui est demandé.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité absolue de 21 voix pour et 0 contre :

DONNE son accord à ERDF pour réaliser la dépose du réseau BT correspondant au lieu dit « Maine » et « Beau Soleil »

4- Fonction publique

4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

Délibération n°2015-02 : Ouverture d'un poste d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} Classe

Exposé :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant la période d'essai conséquente et probante de l'agent contractuel occupant actuellement le poste de responsable du service technique, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 21 voix pour et 0 contre :

DECIDE d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire

DE CREER à compter du 1^{er} mars 2015 un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, échelle 3 de rémunération, de 35 heures hebdomadaires,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

5- Institutions et vie politique

5.7 Intercommunalité

Délibération n°2015-03 : Mise à jour des statuts du SIVU de voirie du Canton Toulouse Centre

Exposé :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que lors de la réunion du 14 novembre 2014, le comité syndical du syndicat intercommunal de voirie du canton de Toulouse Centre, dont le siège est à Castelmaurou, a décidé de revoir et modifier ses statuts.

Après avoir donné lecture :

- ✓ De la délibération prise par le comité syndical ;
- ✓ Des statuts modifiés,

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité absolue de 23 voix pour et 0 contre :

APPROUVE les statuts modifiés du syndicat de voirie annexés à la présente délibération,

DIT qu'un exemplaire visé de la Préfecture sera transmis au syndicat de voirie.

7- Finances locales

7.10 Divers

Délibération n°2015-04 : Plan de financement pour l'enfouissement des réseaux Eclairage Public, Basse Tension et télécommunication Rue de la Fontaine

Exposé :

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 07 octobre dernier concernant l'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et France Télécom au quartier de la Fontaine – Programme 2015. Le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de cette opération (11AR185/186/187) comprenant :

Basse Tension :

- Mise en souterrain de 160 mètres de réseau aérien, avec construction d'un réseau souterrain d'environ 160 mètres de longueur.
- Fourniture et pose de coffrets réseaux.

- Fourniture et pose sur socle ou par encastrement de coffrets coupe circuit.
- Reprise des branchements existants.
- Dépose et destruction des poteaux bétons sur le quartier de la "Fontaine".

Eclairage Public :

- Construction d'un réseau souterrain d'environ 160 mètres de longueur en tranchée commune avec la Basse Tension, avec évacuation des déblais, déroulage des fourreaux et câbles, remblaiement et réfection de surface.
- Dépose des 5 lanternes existantes vétustes.
- Fourniture et pose de 6 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique cintré de 7 mètres de hauteur équipé d'une console latérale supportant un appareil d'éclairage public de type routier équipé d'une lampe cosmo white 60 W.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

•	TVA (récupérée par le SDEHG)	28 002€
•	Part SDEHG	98 400€
•	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	52 348€
Total		178 750€

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 41 250€. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, Orange et la commune.

Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l'Avant Projet Sommaire présenté ;

DECIDE de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG ;

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante ;

SOLLICITE l'aide du Département pour la partie relative au réseau télécommunication.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ A compter du 1^{er} juillet 2015 l'Etat n'aidera plus les collectivités pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du dispositif initié par la Communauté de communes des coteaux de Bellevue de créer un service commun chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes membres de la CCCB.

Ce service « à la carte », qui n'est pas une compétence transférée serait financé par toutes les communes adhérent par convention à ce service. La tarification proposée sera sans doute une pondération entre le nombre d'habitant de chaque commune (partie « fixe ») et le nombre d'acte instruit au cours d'une année.

- ✓ Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le dispositif de soutien aux associations désireuses de recruter un jeune en emploi d'avenir poursuit son existence. Après les deux emplois créés par l'OGFC, la mairie va maintenant soutenir le DIAM pour la création d'un emploi de « chargé administratif, de communication et de recherche de partenariat ».

Le coût total de cet emploi (traitement brut + charges patronales), pour un an est de 20 180 € qui seront réparties comme suit : 13 118 € subventionné par l'Etat, 4 373 € subventionné par la Commune et 2 689 € par le DIAM.

Comme pour les emplois de l'OGFC, la convention prévoit une plus value pour la Commune dans des actions conjointes menées avec la participation du DIAM (enfance/jeunesse, animations culturelles).

- ✓ Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les rapports d'activités du CNAS, de la Police Intercommunale, du SDIS et du SITROM.
- ✓ Rappel du repas des Aînés offert conjointement par le CCAS et la Commune ce dimanche 1^{er} février.
- ✓ Festival 1,2,3 Contez les 28/02 et 01/03
- ✓ S'ensuit une discussion entre les groupes formant le conseil municipal sur la place des élus d'opposition au sein du conseil municipal et de ses commissions de travail.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 15